

### ÉLÈVE

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Fille  Garçon

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_ Religion : \_\_\_\_\_

Régime :  Externe  Demi-pensionnaire

Adresse et numéro de téléphone de l'élève si différents des coordonnées des parents :

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Établissement fréquenté l'année précédente :

École primaire : \_\_\_\_\_ Dernière classe suivie : \_\_\_\_\_

### RESPONSABLE 1

Monsieur  Madame

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse :

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Tél. professionnel : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

### RESPONSABLE 1

Monsieur  Madame

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse :

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Tél. professionnel : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

### ENSEIGNEMENT ET OPTIONS DEMANDÉES : ENTRÉE EN 6E

Bilingue Allemand - Anglais (sous réserve d'admission)

LV1 Anglais

- Section Happy unis dans la diversité autour de toutes les intelligences en particulier le haut potentiel (Happy, acronyme de AP<sup>IE</sup>)
- Section Basket (candidature possible que si l'enfant est licencié dans un club de basket) : contact obligatoire : l.bouderra@ba  
sket67.fr
- Section Canoë-kayak
- Section Rugby
- Sport - Étude (Ballet Nautique de Strasbourg)
- Autre sport de haut niveau : précisez ..... (n'oubliez pas de joindre la licence)
- Dispositif ULIS (reconnaissance MDPH - TSL)

# FAMILLE

## RESPONSABLE 1

Monsieur  Madame

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

Situation familiale :

marié(e)  séparé(e)  divorcé(e)  veuf(ve)

concubinage  pacs  célibataire

## RESPONSABLE 2

Monsieur  Madame

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

Situation familiale :

marié(e)  séparé(e)  divorcé(e)  veuf(ve)

concubinage  pacs  célibataire

## ENFANTS (dans l'ordre des naissances)

Nom et prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_ École fréquentée : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_ École fréquentée : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_ École fréquentée : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_ École fréquentée : \_\_\_\_\_

\*En cas de séparation ou de divorce (coordonnées du 2ème parent) :

Monsieur  Madame

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse :

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_ Bureau distributeur : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

 domicile : \_\_\_\_\_

 Portable : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

En cas de divorce ou de séparation, nous transmettre un justificatif du Tribunal mentionnant la domiciliation de l'enfant et l'exercice de l'autorité parentale (photocopie du jugement).

À REMPLIR SI LES PARENTS NE SONT PAS LES RESPONSABLES PAYEURS :

Monsieur  Madame

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse :

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_ Bureau distributeur : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

 domicile : \_\_\_\_\_

 Portable : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Profession du payeur : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

SIGNATURES DES PARENTS

N.B. : avez-vous sollicité une inscription dans un autre établissement ?

OUI  NON

**Cette demande ne vaut inscription. L'inscription ne deviendra définitive qu'après réception de la confirmation écrite de la Cheffe de l'Établissement du Collège Notre-Dame de Sion.**

Dossier reçu le : \_\_\_\_\_

## PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- 2 photos d'identité récentes (à coller sur le dossier et sur la fiche de renseignements)
- COUPON RÉPONSE DOCUMENT/ÉTABLISSEMENT (à signer)
  - Le projet d'établissement (à conserver)
  - Le projet éducatif (à conserver)
  - La « Charte éducative de confiance » (à signer)
- Document RGPD (données personnelles – à conserver par les parents)
- Fiche de renseignements complémentaire (à compléter)
- Photocopie du livret de famille (partie concernant la composition de la famille – parents et enfants)
- En cas de divorce ou de séparation, nous transmettre un justificatif du Tribunal mentionnant la domiciliation de l'enfant et l'exercice de l'autorité parentale (photocopie du jugement)
- Photocopie des bulletins des deux dernières années scolaires
- Fiche de suivi médical (à compléter) + photocopie des vaccins indiqués dans le carnet de santé
- Suivi personnalisé de l'enfant (à compléter) à revoir PAP.
- Dans le cadre d'une demande en classe ULIS TSL – vous conférez au document détaillant les pièces à fournir qui figurent dans le dossier d'inscription.
- Frais d'inscription de 165 €  
(15 € de frais de dossier et 1 chèque d'arrhes de 150 € à valoir sur la facture du 1er trimestre – en cas de désistement de votre part, il est convenu que ces arrhes seront conservées par l'établissement). Faire deux chèques séparés.
- Contribution des familles (à compléter)
- Mode de règlement (à compléter + RIB en cas de règlement par prélèvement)
- Contrat iPad + Charte d'utilisation (à compléter et à retourner)
- Dans le cadre du parcours Ambi'Sion, sport-étude, joindre la copie de la licence sportive

**MERCI D'AVANCE D'INFORMER AU PLUS VITE PAR ÉCRIT LE SECRÉTARIAT DU COLLÈGE EN CAS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION EN 6<sup>ème</sup>, CECI AFIN DE POUVOIR FAIRE BÉNÉFICIER UN AUTRE ENFANT DE LA PLACE LIBÉRÉE.**



## COUPON RÉPONSE - DOCUMENTS PARENTS/ÉTABLISSEMENT

LE COUPON CI-DESSOUS EST À SIGNER ET À RETOURNER APRÈS  
AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS  
REMIS PAR LA CHEFFE DE L'ÉTABLISSEMENT

Nous avons pris connaissance des documents remis par la Cheffe de l'établissement, cadres de l'indispensable relation de confiance à construire entre l'établissement, la famille et l'élève :

- ✓ Le projet d'établissement (à conserver)
- ✓ Le projet éducatif (à conserver)
- ✓ La « Charte éducative de confiance » (à signer)

Fait à : \_\_\_\_\_

le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature Responsable 1

\_\_\_\_\_

Signature Responsable 2



# PROJET D'ÉTABLISSEMENT

À CONSERVER PAR LES PARENTS

## LES GRANDS AXES DE LA PÉDAGOGIE

Inspiré par les principes éducatifs et les visées spirituelles de la Charte commune aux Établissements Notre-Dame de Sion, le projet pédagogique du collège se propose d'apporter des réponses pertinentes aux évolutions de la société et du système éducatif.

Quatre principes en définissent les objectifs :

### ❶ DONNER DES REPÈRES POUR APPRENDRE À VIVRE ENSEMBLE

À l'École et dans une société en mutation à travers l'intégration de règles de vie commune et l'apprentissage d'un dialogue basé sur le respect mutuel.

### ❷ ADAPTER LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

À l'évolution du système éducatif à l'hétérogénéité des élèves et aux nouvelles exigences de compétences :

- ✓ favorisant la mise en place de projets interdisciplinaires menés par les équipes pédagogiques ;
- ✓ en intégrant les nouvelles technologies dans les apprentissages ;
- ✓ en portant une attention particulière aux difficultés rencontrées par les élèves ainsi qu'à leurs intérêts et domaines d'excellence ;
- ✓ en pratiquant une évaluation qui tienne compte des compétences acquises par l'élève et mette en évidence ses progrès et ses réussites, points d'appui essentiels à son évolution positive.

### ❸ PROMOUVOIR L'OUVERTURE AU MONDE, À L'ART ET À LA CULTURE

À travers :

- ✓ une éducation à l'orientation basée sur la prise de conscience progressive par les élèves de leurs goûts et aptitudes, une information sur les formations et les carrières, ainsi qu'une prise de contact avec le monde du travail ;
- ✓ un éventail large d'offres de sorties, voyages, échanges, rencontres visant à développer toutes les formes de curiosité, ainsi que la conscience d'une citoyenneté européenne ;
- ✓ une sensibilisation à l'art à travers les différentes expositions proposées dans la Galerie Sœur Marie François Lin.

### ❹ ÉDUIQUER AUX VALEURS

- ✓ dans chaque démarche auprès des élèves à travers le discours et l'attitude de l'équipe enseignante et éducative
- ✓ dans les activités disciplinaires et les situations pédagogiques particulières (projet culturel, sportif, caritatif ...), l'accent est mis sur le développement des capacités à l'échange, l'entraide, l'autonomie, l'esprit critique et la prise de responsabilité.

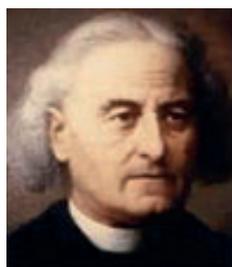


# PROJET ÉDUCATIF

À CONSERVER PAR LES PARENTS

## QUELQUES PAROLES DU PÈRE THEODORE

“  
Rendez-les accueillants  
à tous leurs frères sans  
distinction de religion,  
de race, de pays ou de  
classe.



“  
Ayez un cœur large  
comme le monde.

“  
Tous les arbres ne  
portent pas les mêmes  
fruits : ne cherchez pas  
du raisin sur les poiriers  
ni des oranges sur la  
vigne.



« IN SION FIRMATA SUM »  
EN SION JE ME SUIS ÉTABLI

# PROJET ÉDUCATIF

À CONSERVER PAR LES PARENTS

1

Notre-Dame de Sion est une institution catholique qui se compose de deux unités pédagogiques : une école maternelle et élémentaire, ainsi qu'un collège. Cette école est insérée dans le quartier diplomatique de Strasbourg près des Institutions européennes.



2

Le fondateur de la communauté Notre-Dame de Sion, Théodore Ratisbonne, et son frère Alphonse sont originaires d'une famille juive alsacienne. Ils ont créé deux congrégations religieuses, six écoles en France et treize de par le monde.



3

Notre-Dame de Sion fonde son PROJET ÉDUCATIF à la lumière de l'Évangile, des écrits de nos Pères fondateurs, des Constitutions de notre congrégation, de la charte internationale des écoles de Sion, et du Projet diocésain de l'Enseignement catholique.



4

La responsabilité éducative revient en premier lieu aux parents de manière irremplaçable.



5

Plus que jamais les familles recherchent l'inclusion de l'école dans cette responsabilité.

# LA CHARTE ÉDUCATIVE

À SIGNER ET À NOUS RETOURNER

## LA CHARTE ÉDUCATIVE DE CONFIANCE

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

## DES ATTITUDES COMMUNES

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun
- Désir d'écoute et de dialogue
- Refus des a priori et des jugements de valeur
- Loyauté, transparence, voire confidentialité dans les échanges

## CRÉATION PAR L'ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS NÉCESSAIRES À CETTE COLLABORATION

- Accueil personnalisé de chacun, dès l'entretien d'inscription
- Identification par l'établissement de la personne référente avec laquelle famille et élève peuvent être régulièrement en lien
- Mise en place de temps et de lieux de concertation (conseil d'établissement, réunion d'Apel ...), associant l'ensemble des acteurs, pour les choix éducatifs, pédagogiques et organisationnels de l'établissement.
- Information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissement.
- Modalités de suivi et d'évolution de chaque élève et d'accompagnement à son orientation.

## UNE CORRESPONDANCE ÉDUCATIVE

- Collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer enfants et jeunes à la vie sociale et citoyenne.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des enfants et des jeunes : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence qui sont :

- Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- Le projet d'établissement qui précise à tous les modalités concrètes de sa mise en œuvre.
- Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.

Ces divers documents, élaborés, en communauté éducative, sous l'autorité de la Cheffe de l'établissement, appellent l'adhésion de chacun, ils sont présentés et remis lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, famille et élève apposent leurs signatures sur le présent document en confirmant l'inscription.

Ces signatures attestent de la volonté commune des acteurs - équipe éducative, parents, élèves - de participer, chacun dans son rôle propre aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et chaque jeune à s'épanouir et à grandir.

Fait à : \_\_\_\_\_

le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature Responsable 1

\_\_\_\_\_  
Signature Responsable 2

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève



## TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données qui vous sont demandées dans le formulaire d'inscription sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès de l'établissement Notre-Dame de Sion 8 bld de la Dordogne - 67000 Strasbourg - 03 88 35 17 53 - college@nds67.fr

Le responsable des traitements est Mme NUSS Laurence, Cheffe d'établissement.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi informatique et Libertés »).

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents
- Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation ...)
- Données nécessaires à la gestion comptable
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions ...)

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement
- La gestion administrative et comptable
- La gestion des activités scolaires et extrascolaires (listes de classes, de groupes ...)
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, tablettes ...)
- Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP, ...)
- L'inscription aux examens
- La gestion de la restauration, de l'internat et des services annexes

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de votre enfant dans notre établissement.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un email à college@nds67.fr ou un courrier au Collège Notre-Dame de Sion - 8 bld de la Dordogne - 67000 Strasbourg. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Pour ces données vous disposez du droit de retirer votre consentement à leur collecte et à leur traitement.

# DOCUMENT RGPD

En cas de baptême, les données suivantes (date de baptême - nom des baptisés - nom marraine/parrain) sont en outre collectées avec votre accord. Elles sont susceptibles d'être notifiées dans le registre des baptêmes.

Dans le cas de Première Communion ou de Profession de Foi, les données suivantes (la date - le nom et prénom de l'élève) sont également collectées avec votre accord. Elles sont susceptibles d'être inscrites sur le registre de la Paroisse.

dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales et pour les finalités suivantes :

- Au Secrétariat général de l'Enseignement catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au ministère de l'Éducation nationale à des fins de recensement des effectifs.
- À l'Association GABRIEL (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'Enseignement catholique. Via cette base de données, mes coordonnées de l'élève sont transmises à l'UGSEL, Fédération sportive éducative de l'Enseignement catholique, lorsque l'établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise, à l'APEL, Association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à l'association, ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins de statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.
- Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association GABRIEL, à l'adresse : [https://www.ec-gabriel.fr/cgu\\_gabriel.htm](https://www.ec-gabriel.fr/cgu_gabriel.htm) ou demander la politique de protection des données de l'Association GABRIEL en adressant un email à l'adresse de contact GABRIEL). Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'UGSEL nationale à l'adresse : <https://www.ugsel.org/politique-de-protection-des-donnees> et celle de l'APEL nationale à l'adresse : <https://www.apel.fr/politique-de-traitement-des-donnees.html>
- Au Maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune, département ou région).

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles, ainsi que de limitation ou traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD.

- En adressant un email à [dpd@enseignement-catholique.fr](mailto:dpd@enseignement-catholique.fr) ou un courrier au Délégué de la protection des données de l'Enseignement catholique - Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique - 277 rue St-Jacques - 75005 Paris Cedex pour les traitements mis en œuvre pour l'Association GABRIEL.
- En vous rapprochant selon les cas de la commune ou de la collectivité territoriale dont relève l'établissement
- Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Fille

Garçon

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Nationalité

Pays de naissance

Département de naissance

Religion

Régime :

Externe

Demi-pensionnaire

Repas occasionnel au ticket

En cas de séparation ou de divorce, l'enfant réside chez :

le père

la mère

garde alternée

autre \_\_\_\_\_

\*En cas de séparation ou de divorce (coordonnées du 2ème parent) :

Monsieur

Madame

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse :

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Tél. professionnel : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

En cas de divorce ou de séparation, nous transmettre un justificatif du Tribunal mentionnant la domiciliation de l'enfant et l'exercice de l'autorité parentale (photocopie du jugement).

## À REMPLIR SI LES PARENTS NE SONT PAS LES RESPONSABLES PAYEURS

Monsieur

Madame

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Lien de parenté : \_\_\_\_\_

Adresse :

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Tél. professionnel : \_\_\_\_\_

Profession du payeur : \_\_\_\_\_

## SCOLARITÉ

L'élève redouble-t-il (elle) sa classe ?  Oui  Non Classe précédente : \_\_\_\_\_

Établissement fréquenté l'année dernière : \_\_\_\_\_

Adresse précise de cet établissement :

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Frères et sœurs aînés dans d'autres établissements privés :  Oui  Non

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

SIGNATURES DES PARENTS



# FICHE DE SUIVI MÉDICAL

## PÔLE DE SANTÉ SCOLAIRE

### ÉLÈVE

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Numéro de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

### MÉDECIN TRAITANT

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

### Personnes à joindre en cas d'urgence :

| Père             | Mère             | Autre            |
|------------------|------------------|------------------|
| Mobile : _____   | Mobile : _____   | Mobile : _____   |
| Travail : _____  | Travail : _____  | Travail : _____  |
| Domicile : _____ | Domicile : _____ | Domicile : _____ |

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par l'établissement.

### Antécédents/allergies :

**Je vous rappelle que la fréquentation de la cantine est autorisée QUE si un PAI est mis en place dans le cadre des allergies alimentaires, avec en plus un certificat médical attestant que les traces d'arachide son autorisées pour les allergies à l'arachide. Les réactions allergiques sont graves et peuvent être fatales.**

Asthme ?  Oui  Non Traitement : \_\_\_\_\_

Allergies ?  Oui  Non Traitement : \_\_\_\_\_

Protocole d'accueil individualisé PAI ?  Oui  Non  
(Joindre une copie sous enveloppe)

Autres : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_

le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature Responsable 1

\_\_\_\_\_

Signature Responsable 2



# SUIVI PERSONNALISÉ DE L'ENFANT

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

Merci de nous indiquer si votre enfant a bénéficié d'un suivi personnalisé :

PPRE       Oui       Non

PAP       Oui       Non

PPS       Oui       Non

Pour les classes APIE, copie du bilan psychologique :

Oui       Non

Si l'un de ces dispositifs est déjà en place, merci de joindre une copie du protocole, ainsi qu'une demande de renouvellement par courrier.

Fait à : \_\_\_\_\_

le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature Responsable 1

\_\_\_\_\_

Signature Responsable 2



## DOCUMENTS À FOURNIR POUR CONSTITUER UN DOSSIER ULIS TSL

- La notification ULIS de la MDPH
- Si la demande de notification ULIS est en cours, donner la date de dépôt de la demande
- Le GEVASCO si l'enfant a déjà une reconnaissance de handicap (accompagnement par une ULIS ou un AESH individuel/mutualisé)
- Le bilan orthophonique, langage oral et/ou écrit
- Le bilan orthophonique logicomathématique si le suivi existe
- Le bilan psychométrique WISC
- L'ensemble des documents concernant les suivis de l'enfant
- Les documents illustrant les troubles du langage



À titre indicatif

# TARIFS 2024-2025

## COLLEGE

Nos tarifs de l'année scolaire 2024 / 2025 se décomposent comme suit :

### 1. CONTRIBUTION DE BASE + CONTRIBUTION VOLONTAIRE / MOIS

| Catégorie | REVENUS MENSUELS DE LA FAMILLE |                    |                            | CONTRIBUTION MENSUELLE           |
|-----------|--------------------------------|--------------------|----------------------------|----------------------------------|
|           | 1 enfant à charge              | 2 enfants à charge | 3 enfants à charge et plus | TOTAL (base € + volontaire €)    |
| 1         | jusqu'à 1 300€                 | jusqu'à 1 500€     | jusqu'à 2 000€             | <b>72.50 €</b> (72.50 + 0)       |
| 2         | 1 300 € à 1 500 €              | 1 500 € à 1 800 €  | 2 000 € à 2 300 €          | <b>92.90 €</b> (72.50 + 20.40)   |
| 3         | 1 500 € à 1 800 €              | 1 800 € à 2 000 €  | 2 300 € à 2 500 €          | <b>112.20 €</b> (72.50 + 39.70)  |
| 4         | 1 800 € à 2 300 €              | 2000 € à 2800 €    | 2 500 € à 3 300 €          | <b>145.10 €</b> (72.50 + 72.60)  |
| 5         | 2300 € à 3000 €                | 2800 € à 4000 €    | 3 300 € à 4 500 €          | <b>161.00 €</b> (72.50 + 88.50)  |
| 6         | au-delà de 3 000 €             | au-delà de 4 000 € | au-delà de 4 500 €         | <b>185.90 €</b> (72.50 + 113.40) |

Le montant mensuel de la contribution des familles est à payer sur 10 mois d'octobre à juillet.

Selon les dispositions actuelles en vigueur, la contribution volontaire permet une réduction d'impôt de 66% au titre de dons au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général.

| Catégorie                  | 1 | 2     | 3     | 4     | 5     | 6     |
|----------------------------|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Réduction d'impôt annuelle | / | 135 € | 262 € | 479 € | 584 € | 748 € |

### 2. FRAIS COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES / MOIS

Forfait mensuel de **19.50 € / mois**, payable sur 10 mois d'octobre à juillet.

Ce forfait comprend les frais administratifs, le carnet de liaison dématérialisé, le matériel de sciences technologiques, les frais d'entrée et de transport pour l'éducation physique, les cotisations (APEL, Diocèse, Tutelle, Association Sportive), l'assurance individuelle « accident » qui couvre votre enfant s'il est victime d'un accident lors d'activités scolaires ou extra-scolaires (7.90 € par an - il n'est pas nécessaire de souscrire à une autre assurance scolaire / attention cela est indépendant de la responsabilité civile).

A noter qu'à partir du 2<sup>ème</sup> enfant inscrit, la cotisation de l'APEL est réduite, ce qui représente une réduction de 13 € sur l'année.

- Des frais annexes pourront être facturés avec information au préalable (matériels pédagogiques comme les cahiers d'exercices ou logiciels spécifiques, sortie culturelle, cinéma, musée, théâtre,...).
- Leasing IPAD : contrats à compter du 01/09/2023 **18 € / mois**
- Leasing IPAD : contrats antérieurs au 01/09/2023 **16 € / mois**
- Uniquement pour les 5<sup>ème</sup> : séjour EPS **350 € (tarif prévisionnel)**  
(facturé 110 € au 1<sup>er</sup> trimestre et 110 € au 2<sup>ème</sup> trimestre, solde au 3<sup>ème</sup> trimestre)

### 3. AUTRES PRESTATIONS OPTIONNELLES

#### RESTAURATION

**L'inscription est valable pour le trimestre complet.**

|  | 1 <sup>er</sup> trimestre  | 2 <sup>ème</sup> trimestre | 3 <sup>ème</sup> trimestre |
|--|--|----------------------------|----------------------------|
| <b>Demi-pensionnaire<br/>4 jours / semaine</b> | le prix du repas est de 7.20 € (*)<br><b>facturation trimestrielle suivant les tarifs ci-dessous</b> |                            |                            |
|  | <b>388.80 €</b>  | <b>288.00 €</b>            | <b>266.40 €</b>            |
| <b>Repas à la carte</b>                        | le prix du repas est de 8.00 € (*)<br><b>paiement en ligne sur le site Ecoledirect</b>               |                            |                            |

(\*) le prix du ticket comprend le repas, la surveillance et les frais de fonctionnement.

Seules les absences de 4 jours consécutifs et plus pourront être remboursées. Il faudra impérativement transmettre un certificat médical à la comptabilité en envoyant un message par EcoleDirecte à la comptabilité. Les absences pour convenance personnelle ne seront pas prises en compte.

### FACTURATION ET MODE DE REGLEMENT

L'établissement émet des factures trimestrielles (1<sup>er</sup> trimestre : de septembre à décembre, 2<sup>ème</sup> trimestre : de janvier à mars et 3<sup>ème</sup> trimestre : d'avril à juin).

**Attention : toute modification concernant le régime (demi-pensionnaire ou externe) ou l'aide aux devoirs est possible en début de trimestre uniquement en adressant un message par EcoleDirecte à la comptabilité.**

*Dates limites pour effectuer des changements :*

- 15 septembre pour le 1<sup>er</sup> trimestre,
- 15 janvier pour le 2<sup>ème</sup> trimestre,
- 15 avril pour le 3<sup>ème</sup> trimestre.

Conditions de paiement des factures :

- a) **Prélèvement automatique mensuel** : en 10 mensualités du 5 octobre au 5 juillet
- b) **Prélèvement automatique trimestriel** : 5 octobre, 5 février et 5 mai

Les frais de rejet de la banque seront refacturés.

# FRAIS D'INSCRIPTION 2025/2026

## ÉLÈVE

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Classe demandée : \_\_\_\_\_

## RESPONSABLE 1

Monsieur       Madame

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

## RESPONSABLE 2

Monsieur       Madame

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Frais d'inscription : 150 €

Règlement par chèque

Frais de dossier : 15 €

Règlement par chèque

*Obligatoirement 2 chèques distincts*

Fait à : \_\_\_\_\_

le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature Responsable 1

\_\_\_\_\_  
Signature Responsable 2



# CONTRIBUTION DES FAMILLES 2025/2026

## ÉLÈVE

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

Régime :  Externe  Demi-pensionnaire  Achat tickets repas (régime externe)

## RESPONSABLE 1

Monsieur  Madame

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

## RESPONSABLE 2

Monsieur  Madame

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Pour l'année 2025/2026, j'opte pour la catégorie ci-dessous :

CATÉGORIE :  1  4  
 2  5  
 3  6

(Cochez la catégorie choisie)

*\*cf. Tarif ci-joint - Se positionner dans l'une des 6 catégories indiquées.*

Fait à : \_\_\_\_\_

le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature Responsable 1

\_\_\_\_\_  
Signature Responsable 2



# MODE DE RÈGLEMENT 2025/2026

## RESPONSABLE 1

Monsieur  Madame

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

## RESPONSABLE 2

Monsieur  Madame

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Pour l'(les) enfant(s) :

NOM et prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ en classe de : \_\_\_\_\_

NOM et prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ en classe de : \_\_\_\_\_

NOM et prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ en classe de : \_\_\_\_\_

Opte(nt) pour :  le prélèvement automatique trimestriel\*

le prélèvement automatique mensuel\*

EN CAS DE PRÉLÈVEMENT MENSUEL  
VOTRE COMPTE BANCAIRE SERA DÉBITÉ TOUS LES 5 DU MOIS

**MERCI DE JOINDRE UN RIB À CE DOCUMENT  
POUR LA DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT**

\*En ce qui concerne ces deux modes de paiement, il convient de remplir l'imprimé SEPA ci-joint.

Fait à : \_\_\_\_\_

le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature Responsable 1

\_\_\_\_\_

Signature Responsable 2



## MANDAT de Prélèvement SEPA

### Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de  
prélèvement  
SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **INSTITUTION NOTRE DAME DE SION** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **INSTITUTION NOTRE DAME DE SION**.  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identifiant du créancier (ICS) : FR24ZZZ386996

#### Débitteur

Votre Nom

Votre  
adresse

CP/Ville

France

IBAN

BIC

A

Signature :

#### Créancier

INSTITUTION NOTRE DAME DE SION

8 boulevard de la Dordogne

67000 STRASBOURG

France

Paiement :  Récurrent/répétitif  Ponctuel

Le : \_\_\_\_\_

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**Veillez compléter tous les champs du mandat.**



**Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB**

A nous retourner dûment complété



## CONTRAT iPad

### CONTRAT DÉPLOIEMENT TABLETTES TACTILES ANNÉE 2025/2026 TERMES et CONDITIONS D'ADHÉSION

Entre les soussignés :

COLLÈGE NOTRE-DAME DE SION

Adresse : 8, boulevard de la Dordogne

Code postal : 67000 Ville : Strasbourg

Téléphone : 03 88 35 17 53

N° SIRET : 778 863 332 000 12

Représenté par : Madame Laurence NUSS, Cheffe d'établissement et Coordinatrice

et

la famille

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Père

Mère

Responsable légal

NOM et prénom de l'élève : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Il a été convenu ce qui suit :

#### Objet du Contrat

Mise en place, à compter de septembre 2025, du projet d'équipement individuel de tablettes tactiles.

#### Article 1 : description du bien mis en abonnement

Le Collège met à disposition de l'utilisateur un iPad de 10e génération de 10,9 pouces, Modèle Wi-Fi A2696, gris sidéral, Puce A14 Bionic, 64 Go de mémoire, comprenant une Coque de protection, câble USB-C et un Adaptateur secteur ; dans le cadre de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement.

#### Article 2 : abonnement au matériel et déploiement

6e – Abonnement tablette + déploiement 10 échéances de 18 € en 6e • Année 2025/2026

5e – Abonnement tablette + déploiement 10 échéances de 18 € en 5e • Année 2026/2027

4e – Abonnement tablette + déploiement 10 échéances de 18 € en 4e • Année 2027/2028

3e – Abonnement tablette + déploiement 10 échéances de 18 € en 3e • Année 2028/2029

Ce montant tient compte de la location du matériel, d'un pack d'applications pédagogiques individuelles choisies par le Collège, du coût de la mise en place (support technique), du coût de la gestion technique et administrative ainsi que de la veille technologique, de l'assurance vol et bris de machine.

**En tout état de cause, le matériel reste la propriété de l'Établissement.**

# CONTRAT iPad

## Article 3 : mode de règlement

Le montant à régler sera intégré aux factures trimestrielles et prélevé le 5 du mois suivant l'échéancier ci-dessous :

- 10 échéances d'octobre 2025 à juillet 2026
- 10 échéances d'octobre 2026 à juillet 2027
- 10 échéances d'octobre 2027 à juillet 2028
- 10 échéances d'octobre 2028 à juillet 2029

En fin de contrat, après le règlement des 4 années, l'iPad pourra être proposé avec une option d'achat de 1€. Toutes les restrictions d'utilisation seront alors levées par le collège à l'issue des 4 ans.

En cas de départ de l'élève avant le terme du contrat, le matériel devra être restitué en intégralité à l'Etablissement.

## Article 4 : dommages (vols et dégâts) et responsabilités

Jusqu'à la fin du contrat, la famille s'engage à :

- respecter toutes les règles d'utilisation du matériel, en prendre soin et veiller à son intégrité (tablette + pochette + chargeur complet)
- utiliser le matériel à des fins légales, ne pas le céder, ne pas le sous-louer, ne pas le modifier
- être le responsable exclusif du matériel et en être le seul gardien

Pendant la période de l'abonnement du matériel, l'Institution Notre-Dame de Sion est déchargée de toute responsabilité concernant le bien et son utilisation. L'utilisateur est responsable de l'iPad qui lui est confié pendant toute la durée de l'abonnement. En cas de perte, vol ou détérioration de l'iPad, l'utilisateur en informera immédiatement le Collège.

### Garantie vol :

Vol dans les locaux de l'établissement : seuls les vols avec « effraction des locaux » sont assurés. La perte n'est pas assurée au titre de l'assurance.

Seront garantis les vols déclarés auprès des services de police, résultant d'une agression avec désignation d'un tiers.

Tout vol, autre que ceux prévus au point précédent, ne sera pas pris en compte.

Oxydation : les tablettes sont garanties contre l'oxydation.

Franchise : franchise adaptée à la valeur de l'équipement : 80 €/sinistre pour une tablette.

Couverture géographique : les matériels portables et mobiles sont couverts à l'intérieur des pays de l'UE.

### Garantie bris de machine :

Les pannes relèvent de la garantie Constructeur, ne sont pas assurées au titre de l'assurance.

Sont couverts tous les bris accidentels : chute de l'appareil, inondation, incendie, coupure électrique due à orages.

Les dommages occasionnés par le propriétaire dans le cadre d'un usage scolaire sous la responsabilité d'un professeur et résultant d'un acte involontaire sont garantis.

Une franchise de 80 € sera réclamée.

**NB : Casse intégrale ou déformation du châssis de la tablette avec impossibilité de réparation, en cas de rejet de prise en charge de l'assurance : franchise de 400 €.**

## Article 5 : état des lieux

Au moment de la restitution de la tablette, et conformément à l'article 4 « Dommages (vols et dégâts) et responsabilités :

« respecter toutes les règles d'utilisation du matériel, en prendre soin et veiller à son intégrité (Tablette + Pochette + Chargeur complet) », un état des lieux sera réalisé concernant la tablette, la pochette et le chargeur complet. Le tout devra être en bon état de fonctionnement, dans le cas contraire une somme sera demandée à la famille pour réparer le préjudice.

**NB : Tout changement de pochette durant le contrat doit être validé et soumis à l'accord du responsable informatique.**

# CONTRAT iPad

## Article 6 : sanctions en cas de non-respect du contrat

En cas de non-respect des termes du présent contrat par l'Utilisateur, le Collège se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires appropriées, en accord avec le règlement intérieur de l'établissement. Ces mesures peuvent inclure la suspension temporaire ou définitive de l'accès à l'iPad, ainsi que la résiliation anticipée du contrat.

En outre, l'Utilisateur sera tenu responsable de toute perte ou dommage causé à l'iPad ou à ses accessoires pendant la durée de l'abonnement, et devra rembourser au Collège les frais associés à la réparation ou au remplacement de l'appareil.

Le Collège se réserve également le droit de prendre les mesures nécessaires envers la Famille en cas de vol, de détérioration intentionnelle ou d'utilisation abusive de l'iPad.

## Article 7 : termes et conditions d'adhésion

La Famille doit lire attentivement les termes et conditions énoncés dans ce contrat avant de l'accepter. En signant ce contrat, la Famille accepte de respecter toutes les conditions de l'abonnement et s'engage à payer les sommes dues.

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter de la date de signature, renouvelable par tacite reconduction pour une période identique, sauf résiliation anticipée.

Nous vous rappelons que l'iPad ne peut être utilisé qu'en conformité à la présente convention.

Un duplicata du contrat sera mis à disposition, sur demande, au service comptabilité.

Fait à Strasbourg, le

Pour la famille

Nom :

Prénom :

Signature

Pour le collège

Mme Laurence NUSS

Cheffe d'établissement et coordinatrice

Signature



## CHARTRE NUMÉRIQUE et D'UTILISATION de l'iPad

L'Institution Notre-Dame de Sion souhaite proposer à tous l'entrée dans le numérique. L'iPad s'impose aujourd'hui comme un outil permettant d'augmenter l'interactivité, les discussions constructives et productives entre les élèves, leurs parents et leurs enseignants. Il est un outil de différenciation des apprentissages, stimule la curiosité et favorise la collaboration en développant l'esprit critique. Le développement des technologies ne minimise aucunement le rôle vital de l'enseignant. Au contraire, il fait évoluer celui-ci en l'invitant à devenir facilitateur d'apprentissages. L'enseignement soutenu par l'emploi des iPads permet d'intégrer la technologie au sein des contenus pédagogiques, partout, à chaque instant. Les directives, procédures et informations contenues dans ce document s'appliquent à l'ensemble des iPads fournis par le collège.

### 1. Signature du formulaire

Les iPads des élèves seront étiquetés conformément aux consignes de l'école. Les iPads seront identifiés des manières suivantes : autocollants d'identification chiffrée de l'iPad, numéro de série collé sur l'iPad, nom et prénom de l'élève.

### 2. Utilisation de l'iPad

L'iPad est un outil pédagogique. Les iPads sont prévus pour une utilisation dans le cadre scolaire.

#### a. Précautions générales

L'iPad est propriété de l'institution Notre-Dame de Sion durant le temps du contrat de location et tous les utilisateurs doivent respecter cette charte. La tablette utilisée en cours doit être l'iPad distribué par l'Établissement. Dans le cas contraire, la tablette apportée ou tout autre appareil technologique, sera confisqué, gardé dans l'établissement et rendue aux responsables légaux de l'enfant.

La maintenance et la configuration du matériel sont de la compétence exclusive de l'Établissement. Aucune intervention externe, même dans un Apple Store, n'est autorisée. La prise en charge des pannes et de la maintenance technique est acquise pour la durée de la location, l'élève s'adressera alors directement au responsable informatique.

Ce matériel étant destiné à un usage pédagogique, l'établissement dispose de la pleine autorité lorsque le matériel est dans l'Établissement, ou dans le cadre d'un déplacement organisé par l'Établissement, et de la capacité à prendre des mesures disciplinaires selon la gravité et la répétitivité de l'acte, conformément au règlement intérieur, si le comportement de l'élève le nécessite.

Le matériel doit être utilisé uniquement sous l'autorité d'un adulte. L'utilisation dans le couloir, dans la cour est interdite sauf en cas d'activité spécifique demandée par un(e) enseignant(e). Ainsi, l'usage de l'iPad est strictement interdit lors des récréations et sur le temps de midi.

#### b. Transport des iPads

Les iPads ne doivent pas être retirés de leur coque de protection fournie par l'Établissement et celle-ci doit être fermée lors des déplacements. La personnalisation de la tablette pourra se faire uniquement en présence du professeur principal.

#### c. Entretien de l'écran

L'écran de l'iPad peut être endommagé si l'appareil est manipulé sans précaution. Une pression excessive exercée sur l'écran est susceptible d'entraîner des dommages.

- Ne vous appuyez pas sur l'iPad quand il est fermé ;
- Ne posez rien sur l'iPad qui soit susceptible d'exercer une pression sur l'écran ;
- N'utilisez qu'un chiffon doux et propre pour nettoyer l'écran. Mais n'utilisez aucun produit nettoyant.
- pas de liquide à proximité de la tablette.

# CHARTRE NUMÉRIQUE et D'UTILISATION de l'iPad

## **d. Économiseur d'écran / Photos d'arrière-plan**

L'élève pourra utiliser un économiseur d'écran ou une image d'arrière-plan personnalisé, neutre et appropriée à une projection. Il devra être en accord avec le droit à l'image et ne devra pas porter atteinte à autrui dans le respect du règlement intérieur, sous peine de sanctions selon la gravité et la répétitivité de l'infraction.

## **e. Sons, musiques, jeux ou programme**

Le son doit être coupé en permanence, sauf consigne contraire de l'enseignant. Les jeux ne sont pas autorisés sur les iPads. Les élèves ne seront autorisés à utiliser les casques audio qu'avec l'accord de l'enseignant(e).

## **f. Recharge de la batterie**

Il est demandé aux élèves de procéder, à la maison, à la recharge complète de l'appareil. En cas d'oubli répété, l'élève sera sanctionné par l'enseignant(e). L'iPad étant un matériel pédagogique, il doit être prêt à l'emploi à l'arrivée de l'élève. Le chargeur de batterie et le câble ne doivent pas être amenés dans l'Établissement, sauf demande expresse et écrite de l'Établissement. Les pannes, casses, vols, pertes du chargeur et/ou du câble ne sont pas pris en charge par l'Établissement. Le ou les responsables légaux s'engagent à remplacer ces pièces à l'identique.

## **3. Contenu et enregistrement du travail**

### **a. Contenu**

Il est interdit d'enregistrer, de diffuser, même de façon temporaire, tout contenu illicite ou pour lequel l'élève ne détient pas les droits. Il est interdit de photographier ou filmer une personne sans son consentement ou celui de son responsable légal si cette personne est mineure.

### **b. Réseau et Enregistrement du travail**

L'établissement ne saurait être tenu pour responsable de la perte de données. L'environnement numérique de travail est mis à la disposition de tous les utilisateurs afin de sauvegarder, partager et collaborer sur des documents mis en ligne par les enseignants. Il incombe à l'élève de sauvegarder son travail.

## **4. Applications sur les iPads**

Les Apps d'origine installées par Notre-Dame de Sion doivent rester sur l'iPad et pouvoir être utilisées facilement et être accessibles à tout moment.

### **a. Inspection**

L'élève peut stocker ses données personnelles, mais la priorité est donnée aux contenus pédagogiques. Le personnel de l'établissement peut à tout moment inspecter le contenu de l'iPad et un(e) enseignant(e) peut supprimer des fichiers (photos, musique, etc.) si l'espace pour effectuer la tâche demandée en cours est insuffisant.

### **b. Installation d'applications.**

L'iPad étant un outil pédagogique, l'élève n'est pas autorisé à ajouter d'application de divertissement. Seules les applications disponibles sur STUDENT seront téléchargeables. Le téléchargement d'application via l'AppStore est interdit.

### **c. Procédure pour la réinstallation d'apps**

En cas de difficultés techniques, de présence d'Apps inappropriées, l'iPad sera réinitialisé par le service informatique. Notre-Dame de Sion décline toute responsabilité en cas de perte de documents suite à la réinitialisation de l'iPad. Dans ce but, l'élève doit sauvegarder ses données.

### **d. Mise à jour**

L'élève doit effectuer, à la maison, les mises à jour d'applications et d'IOS dès qu'elles sont proposées.

## **5. Usage acceptable**

L'utilisation des ressources technologiques de Notre-Dame de Sion est un privilège, et non un droit. Ce privilège ne peut être ni transféré ni étendu à des personnes ou groupes extérieurs à l'établissement et devient caduc dès qu'un élève ne fait plus partie des effectifs de l'Institution Notre-Dame de Sion. La présente charte informe tous les utilisateurs de la responsabilité qu'ils ont d'utiliser les ressources technologiques de manière efficace, éthique et conforme aux lois. En cas d'infraction à la présente charte, les privilèges pourront être restreints, l'accès aux ressources technologiques de l'école pourra être refusé et des sanctions disciplinaires appropriées pourront être appliquées en conformité avec le règlement général de l'établissement. Au besoin, des poursuites judiciaires pourront être envisagées.

# CHARTRE NUMÉRIQUE et D'UTILISATION de l'iPad

## a. Responsabilité des parents

Les parents s'engagent à :

- Encadrer leur enfant face à l'utilisation de cet outil d'information et de communication, de la même façon et avec les mêmes valeurs qui sont mises en avant avec les autres médias à la maison (Internet, télévision, films, radio ...). En tout temps, le respect de soi et des autres doit s'appliquer.
- Connaître le mot de passe de l'identifiant Apple de leur enfant.

## b. Responsabilité de l'Établissement Notre-Dame de Sion s'engage à :

- Mettre à disposition les ressources nécessaires afin que chaque enseignant et chaque élève puisse faire le meilleur usage de leur iPad;

Former son personnel afin que ces derniers soient une ressource pédagogique pour les élèves. Veiller à ce que l'élève comprenne, applique et respecte la charte d'utilisation. Éduquer les élèves à une utilisation responsable de la tablette.

## c. Responsabilité de l'élève

L'élève s'engage à :

- utiliser les appareils de manière responsable et éthique ;
- utiliser toutes les ressources technologiques de manière appropriée afin de ne pas endommager les équipements de Notre-Dame de Sion ;
- respecter les points énumérés dans la charte ;
- ne prêter sa tablette à personne ;
- ne pas modifier la configuration initiale de l'iPad (profil ...).
- ne pas communiquer ses identifiants.
- à respecter les consignes données par ses enseignants
- à connaître son mot de passe
- respecter la charte d'utilisation et les lois en vigueur

## d. iPad laissé dans un lieu non surveillé

Les iPads ne doivent en aucun cas être laissés dans un lieu non surveillé. En dehors des heures de cours, l'iPad doit être rangé dans le sac de l'élève. Ce dernier doit être sous sa constante surveillance. Sur le temps de midi, l'iPad doit être rangé dans son casier fermé par un cadenas. L'Établissement ne peut être tenu pour responsable en cas de dégradation, de vol... si l'élève n'a pas respecté ces consignes.

## 6. Perte, dommage et vol de l'iPad

Les iPad font l'objet de la part de l'établissement d'un contrat d'assurance. L'assurance couvre notamment le vol avec effraction, vol avec agression et présence de témoins, bris de machine, incendie, dégâts des eaux, dommages électriques. Sont exclus les dommages dus à la négligence, les vols sans effraction caractérisée ou le vol de matériel non abrité dans un lieu fermé et couvert, le vandalisme et l'incendie criminel.

Cochez les cases ci-dessous :

- J'ai lu la charte numérique et d'utilisation de l'iPad.
- J'en comprends et j'en accepte les termes.

Nom et prénom de l'élève : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Nom du ou des parents (ou du responsable légal) :

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



## SECTION HAPPY/APIE

Pour **A**typique **P**ersonne dans l'**I**ntelligence et l'**É**motion



C'est une classe pour s'enrichir de tout les types d'intelligence et toutes les sensibilités.

Ces classes très happy sont composés à moitié d'enfants testés à haut potentiel et d'une autre moitié d'élèves, ayant un bon niveau et qui sont volontaires.

Vous vous reconnaissez dans une classe où on met plus de sens dans les apprentissages, plus d'humour, plus de cadre.

Lorsqu'on essaie d'approfondir, on utilise davantage les connaissances liées aux passions des élèves, en favorisant le passage à l'oral et en évitant trop de répétition.

On y mène des projets pour fédérer la classe comme des sorties à thème, des pièces de théâtre, des conférences, des clubs ou ateliers, journal de classe... On prend le temps d'expliquer, de manière plus approfondie, les processus d'acquisition des connaissances et de gestion mentale. On répond plus spécifiquement aux difficultés organisationnelles ou de méthodologie. On propose aux élèves de se confronter à la complexité par le biais de concours, de défis de type tâche complexe ou d'utiliser la pensée globale.

Des élèves souvent très sensibles à qui on apprend à gérer les émotions pour mettre en confiance et libérer tout leur haut potentiel.

Et bien sûr des classes où on profite de tous les projets communs de l'établissement : comme le spectacle de théâtre des 6e, la sortie d'intégration, les nombreux voyages à l'étranger, le séjour révision brevet en 3e, les olympiades de fin d'année, les Epi, les projets de solidarité...

Où les valeurs de la charte de notre dame de Sion peuvent si bien s'exprimer telles que l'ouverture et l'enrichissement par la diversité et les différences, la formation au questionnement et à l'esprit critique, le droit à la bienveillance, à l'écoute, à l'erreur, et au pardon.

À bientôt donc, je l'espère !

Frédéric MOUTON  
Chargé de mission classes APIE Collège Notre-Dame de Sion Strasbourg  
fmouton@nds67.fr  
<https://nds67.com/classe-eip/>



## PARCOURS SPORT AMBI'SION

### PARCOURS SPORT AMBI'SION « l'esprit, l'action ! »

Ce projet s'articule autour des  
SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

#### BASKET-BALL



#### NATATION ARTISTIQUE



#### RUGBY



#### CANOË-K.



Le parcours Sport Ambi'Sion permet aux élèves de mener de front une scolarité exigeante et une activité sportive intensive.

#### Ce parcours s'adresse :

- Aux basketteurs(euses) licenciés et présentant un bon niveau
- Aux nageurs(euses) expérimentés du Ballet Nautique de Strasbourg
- Aux licenciés du Strasbourg Alsace Rugby (les débutants au rugby sont acceptés en 6ème et 5ème)
- Aux licenciés de Strasbourg Eaux Vives (les débutants en canoë-kayak sont acceptés en 6ème et 5ème)
- Aux élèves sportifs de haut niveau dans leur discipline respective

#### Le projet global consiste :

- À mettre en place une organisation au quotidien permettant aux élèves de s'entraîner très régulièrement en section sportive scolaire et/ou dans leurs clubs respectifs (optimisation de l'emploi du temps, des temps de restauration, etc.).
- À mettre en place un suivi particulier grâce au responsable du projet et de l'équipe pédagogique.
- À mettre en place des actions pédagogiques tout au long du collège en rapport avec le domaine du sport.

#### Pour postuler pour une entrée dans le projet Ambi'Sion il faut :

- Remplir le dossier scolaire d'inscription du collège
- Passer des tests sportifs (qui auront lieu à partir de janvier 2025)
- ▶ Si le dossier scolaire est accepté par la Cheffe de l'établissement et les tests sportifs sont réussis  
**L'enfant est inscrit dans le projet Ambi'Sion**
- ▶ Si le dossier scolaire n'est pas accepté par la Cheffe de l'établissement  
**L'enfant ne peut pas intégrer le collège et donc pas non plus le projet Ambi'Sion** (même si les tests sportifs sont positifs, car le dossier scolaire prime sur les tests sportifs)
- ▶ Si le dossier scolaire est accepté par la Cheffe de l'établissement mais que les tests sportifs ne sont pas réussis l'enfant est accepté au collège mais n'intégrera pas le projet Ambi'Sion, **la famille devra alors indiquer au secrétariat de l'établissement si elle souhaite que l'enfant s'inscrive tout de même au collège.**

# PARCOURS SPORT AMBITION

## ATTENTION :

En raison de l'organisation spécifique inhérente au projet, les élèves qui s'inscrivent dans le parcours Sport Ambition :

- Ne pourront choisir aucune option supplémentaire tout au long du collège (européenne, latin, etc)
- Devront choisir obligatoirement anglais en LV1 en 6ème
- Peuvent, selon les années, avoir cours le mercredi de 12h à 13h
- Peuvent, selon les années, avoir cours entre 12h et 13h30

## À NOTER :

Des projets spécifiques obligatoires sont à prévoir :

- Stage « Apprendre autrement » en 6ème : environ 300 euros
- Séjour EPS en 5ème : environ 300 euros
- Voyage à l'étranger en 4ème et/ou 3ème : environ 500 euros

## PRÉCISIONS :

- L'ensemble du volume horaire scolaire est respecté : il n'y a donc pas d'allègement d'heure de cours, y compris les heures d'éducation physique et sportive.

## INFORMATIONS SPÉCIFIQUES PAR SPORT :

### Section sportive scolaire Basket-ball

- Partenariat avec le Comité de Basket-ball du Bas-Rhin.
- Licence auprès d'un club du département obligatoire.
- Les entraînements en section ne remplacent pas les entraînements en club
- 3 entraînements en section sportive par semaine
- 60 euros par mois sur 10 mois

### Sport Étude

- Partenariat avec le Ballet Nautique de Strasbourg
- Être déjà inscrit dans la filière haut-niveau du ballet nautique est obligatoire.
- Entraînement tous les jours

### Section sportive Rugby

- Partenariat avec le club de Strasbourg Alsace Rugby
- Licence auprès du club de Strasbourg Alsace Rugby obligatoire
- Débutants acceptés en 6ème et 5ème
- Les entraînements en section ne remplacent pas les entraînements en club
- 3 entraînements en section sportive par semaine

### Section sportive Canoë-Kayak

- Partenariat avec le club de Strasbourg Eaux Vives
- Licence auprès du club de Strasbourg Eaux Vives obligatoire
- Débutants acceptés en 6ème et 5ème
- Les entraînements en section ne remplacent pas les entraînements en club
- 2 entraînements en section sportive par semaine
- Stage de découverte et d'initiation vivement conseillé pour les débutants

## POUR TOUTE QUESTION / POUR POSTULER ET RÉALISER LES TESTS SPORTIFS D'ENTRÉE :

- 1 Prendre contact avec le responsable du projet : [lbouderra@nds67.fr](mailto:lbouderra@nds67.fr) indiquant l'activité souhaitée et le profil de l'élève : débutant ou licencié dans la pratique sportive concernée.
- 2 Prendre contact avec le partenaire correspondant :
  - Basket : [lbouderra@basket67.fr](mailto:lbouderra@basket67.fr)
  - Natation artistique : [maudbns@gmail.com](mailto:maudbns@gmail.com)
  - Rugby : [lohann.h@strasbourgalacerugby.fr](mailto:lohann.h@strasbourgalacerugby.fr)
  - Canoë-Kayak : [marage.yannick@gmail.com](mailto:marage.yannick@gmail.com)

Retrouvez un ensemble d'informations sur le site <https://nds67.com/parcours-ambition/>